



# PROJET ASSOCIATIF 2022 - 2026



---

Association Les Événements  
Siège administratif : 4, rue du Saison – 64190 RIVEHAUTE  
Tél. : 05 59 38 67 17  
Mail : [association@lesevents.fr](mailto:association@lesevents.fr)  
Site internet : [www.associationlesevents.fr](http://www.associationlesevents.fr)



# SOMMAIRE

<b><u>01.</u> Le mot du Président .....</b>	<b>03</b>
<b><u>02.</u> L'Association Les Événements : Hier et Aujourd'hui....</b>	<b>04</b>
Historique.....	04
Les grandes évolutions.....	05
Jeunes accueillis au fil du temps.....	06
Les instances de gouvernance.....	08
Valeurs et Missions associatives.....	10
<b><u>03.</u> Établissements et Services.....</b>	<b>14</b>
<b><u>04.</u> Les orientations pour 2022 – 2026.....</b>	<b>16</b>
Objectif stratégique 1 : OFFRE DE SERVICE.....	16
Objectif stratégique 2 : INNOVATION & EXPÉRIMENTATION.....	17
Objectif stratégique 3 : RESSOURCES HUMAINES.....	18
Objectif stratégique 4 : RESSOURCES FINANCIERES .....	19
Objectif stratégique 5 : COMMUNICATION.....	20

## **Annexes**

Organigramme nominatif du bureau  
Contrat Républicain  
Plaquette associative

# 01.

## Le mot du Président

Créée en 1982, l'Association les EVENTS souhaite rester fidèle à ses valeurs, tout en s'adaptant aux besoins des personnes qui nous sont confiées, aux mutations de notre société, à l'évolution des pratiques de soins et aux directives de notre organisme de tutelle.

Notre projet associatif implique les différents acteurs de notre établissement : le public accompagné, leurs familles, les salariés et le Conseil d'Administration, avec comme but, l'évolution et le bien-être de tous, en apportant les réponses les plus adaptées à notre environnement local.

Ce projet deviendra le fil conducteur de nos actions des cinq années à venir, pour respecter au mieux la dignité et la singularité des usagers, afin de développer leur responsabilité, leur citoyenneté et leur autonomie. Il nous permettra :

- D'améliorer nos pratiques,
- De réaffirmer notre éthique professionnelle,
- De développer la formation et la compétence des salariés de l'Association,
- De répondre à des appels à projets pour pérenniser notre structure,
- D'imaginer des investissements fonciers pour répondre à de nouveaux besoins immobiliers et conforter notre équilibre financier.

Enfin, il déterminera notre identité et nos outils de communication.

Jean-Éric BARRY

# 02.

## L'Association Les Événements : Hier et Aujourd'hui

### Historique

Le domaine des Events, situé sur la commune de Rivehaute, a vu le jour en 1958. En 1982, une Association loi 1901 à but non lucratif reconnue d'intérêt général, dénommée « Les Events » dont le siège social est situé au 4 rue du Saison à Rivehaute, a été créée.

L'Association fonde ses actions sur des valeurs humanistes. Depuis sa création, l'Association, gestionnaire d'un établissement médico-social D.I.T.E.P. (Dispositif Intégré Thérapeutique Éducatif et Pédagogique) a su évoluer pour répondre aux besoins du territoire et aux politiques médico-sociales.

Le D.I.T.E.P. Les Events, par sa dimension associative, s'inscrit dans son environnement rural (Rivehaute) et semi urbain (Oloron-Sainte-Marie), au centre de notre département entre les deux pôles d'activité que sont Bayonne et Pau. Ce cadre institutionnel stable depuis plusieurs années, autour du travail avec l'enfant, participe à la mise en place de partenariats dans notre environnement proche, afin de promouvoir un dispositif inclusif pour l'enfant dans l'espace public et social, le reconnaissant ainsi comme part entière de la société malgré sa situation de handicap. L'Association les Events s'inscrit dans cette dynamique d'une société inclusive.



*Les Événements entre 1982 et 2007*



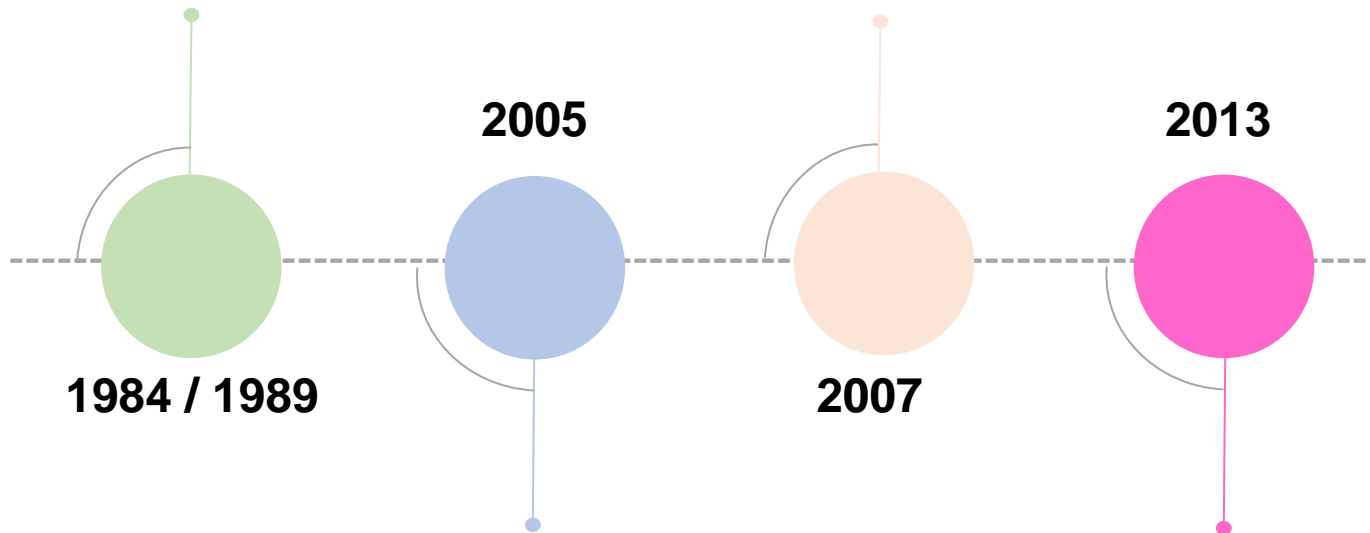
**24 / 02 / 1982**

## Fondation de l'Association LES ÉVÉNEMENTS

Gestionnaire d'un Institut de Rééducation (I.R.)

- L'Institut de Rééducation (IR) des Événements devient l'Institut de Rééducation Médico-Psychologique (IRMP) Les Événements (1984)
- Ouverture du site à Mauléon (1989) (fermé en 2015)

L'Association devient propriétaire du site de Rivehaute

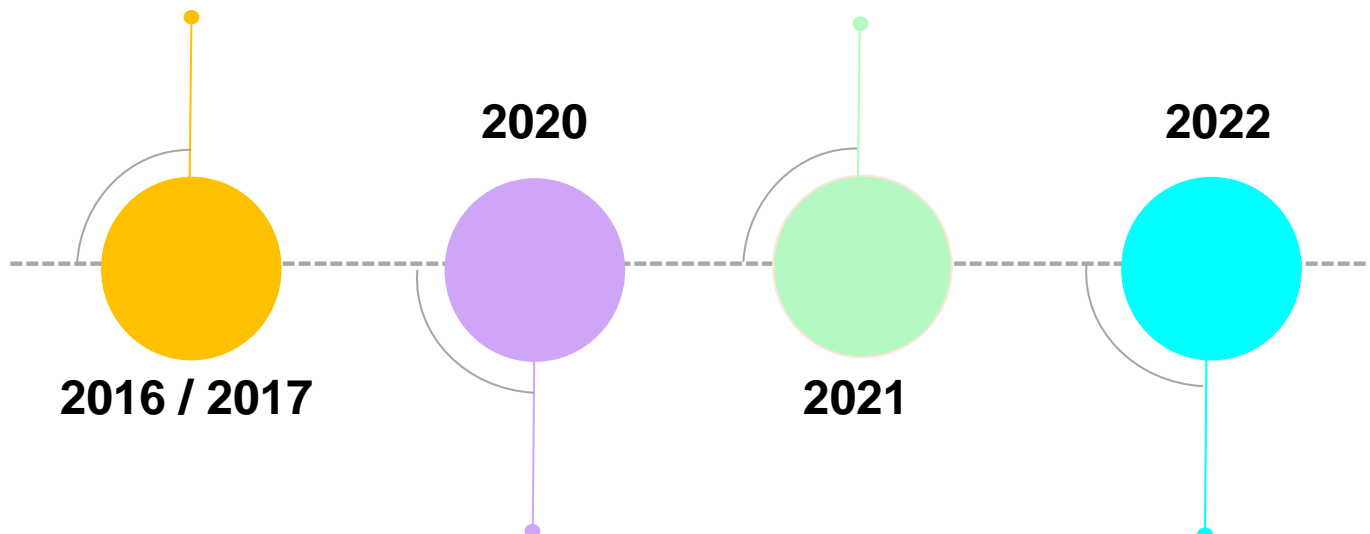


- L'Institut de Rééducation Médico Psychologique (IRMP) devient L'Institut Thérapeutique, Éducatif, et Pédagogique (I.T.E.P.) Les Événements
- Fermeture du site à Salies de Béarn (ouvert en 1967)
- Ouverture du site à Saint Palais (fermé en 2020)

L'Association achète le site de Navarrenx

- Obtention d'un agrément Service d'Education Spéciale et de Soins à Domicile (SESSAD)
- Ouverture du site à Oloron Sainte Marie
- Signature du 1<sup>er</sup> CPOM Associatif (2017) (Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens)

Signature de la convention D.I.T.E.P.



- Vente du site de Navarrenx
- Ouverture d'un second site à Oloron Sainte Marie

Réécriture du Projet Associatif  
Signature du Contrat Républicain

## Jeunes accueillis au fil du temps

### De 1982 à 1989



Région parisienne

Agrément pour :

- 96 enfants et adolescents
- Région parisienne
- Garçons
- En internat (10 mois/12)

### De 1989 à 1994

Agrément pour :

- 96 enfants et adolescents
- Région parisienne essentiellement et du département des Landes (c'est la Maison d'Oze à Mont de Marsan – Hôpital de jour qui les oriente)
- Garçons
- En internat (10 mois/12)



Région parisienne



Département des Landes

## De 1994 à 2005



Département des Landes



Département des Pyrénées Atlantiques

Suite à la régionalisation du secteur Médico-Social, agrément pour :

- 96 enfants et adolescents
- Départements des Landes et des Pyrénées Atlantiques
- Garçons
- En internat du lundi au vendredi

## De 2005 à 2015

Agrément pour :

- 81 enfants et adolescents
- Département des Pyrénées Atlantiques
- Début de la mixité
- 57 places en internat de semaine garçon
- 24 places en semi-internat mixte



Département des Pyrénées Atlantiques

## De 2015 à 2022

Agrément pour :

- 95 enfants et adolescents
- Département des Pyrénées Atlantiques, secteur essentiellement du Pays Haut-Béarn, Pays des Gaves et Pays Basque intérieur
- 45 places en internat garçons (6 à 16 ans) (mixité depuis 2021)
- 24 places en semi-internat mixte (3-18 ans)
- 26 places en SESSAD (3 à 20 ans)



Département des Pyrénées Atlantiques

## Les Instances de Gouvernance

### **L'Assemblée Générale**

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit une fois par an et est ouverte aux administrateurs, aux adhérents de l'Association, aux salariés et aux partenaires invités.

Lors de cette assemblée, un rapport moral, un rapport d'activité et un rapport de gestion financière du dernier exercice de l'Association sont présentés par le Président et le Trésorier pour approbation. Elle aborde les questions mises à l'ordre du jour et pourvoit, s'il y a lieu, au renouvellement des membres du Conseil d'Administration et à l'entrée des nouveaux administrateurs.

Une Assemblée Générale Extraordinaire peut être organisée en cas de projet spécifique ou d'évènement nécessitant une prise de décision immédiate de cette instance.

### **Le Conseil d'Administration**

Le Conseil d'Administration assure la gouvernance de l'Association en déterminant les orientations stratégiques de l'action associative en s'appuyant sur les politiques sociales et médico-sociales.

Il est composé de 7 membres au moins et de 15 membres au plus. Il se réunit au minimum 2 fois par an en présence de la directrice du DITEP et des membres du Conseil Social et Économique (Représentants du personnel).

Le Conseil d'Administration est composé d'administrateurs(trices) aux compétences variées et complémentaires.

### **Le Bureau**

Le bureau correspond au pouvoir exécutif de l'Association. C'est une forme restreinte du Conseil d'Administration. Les statuts prévoient l'existence et le rôle du bureau. Il se réunit au moins tous les deux mois. Selon les statuts, le bureau est composé du Président, du Vice-Président, du Secrétaire, du Trésorier avec la possibilité de nommer des adjoints et des membres élus par le Conseil d'Administration.

Actuellement, le bureau\* est composé du :

- Président / Vice-Présidente,
- Secrétaire / Secrétaire-adjoint,
- Trésorier / Trésorier-adjoint.

Ses membres assurent :

- Le suivi de la gestion courante (RH, Financière, Investissement...),
- Le suivi des orientations stratégiques.

### **Les Commissions**

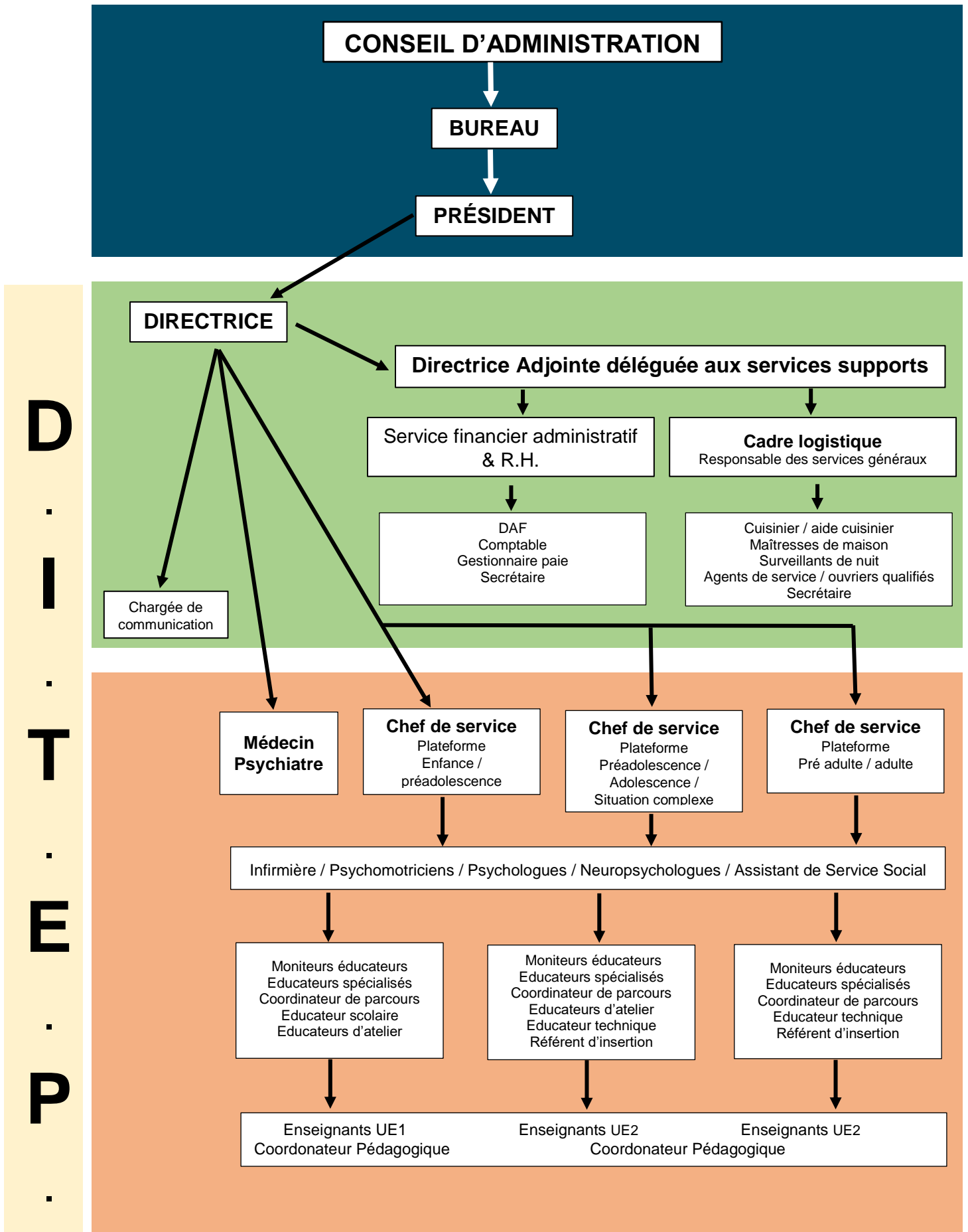
Les administrateurs mandatés ont un rôle privilégié de relais entre les établissements et services et le Conseil d'Administration. Ils participent à des réunions de travail et de réflexion sur des thématiques transversales aux activités de l'association (scolarité, parentalité, finances, communication...) afin d'approfondir les sujets pour faciliter les prises de décisions :

- Innovation
- Appel à projet – Développement (Recherche de financement)
- Ressources Humaines
- Communication
- Gestion du patrimoine
- Ethique et bientraitance

\*En annexe : Organigramme nominatif du bureau



# Organigramme de gouvernance



## Valeurs & Missions associatives

Les établissements et service fondent leurs actions sur les valeurs **humanistes** de l'Association. Nous attachons une importance particulière à la participation de l'enfant et sa famille à la construction de son projet (parcours de vie) ainsi qu'à la vie de ses structures.

Chacun de nos professionnels est garant de la qualité des services proposés, dans le **respect** de la personne accompagnée et de ses souhaits.

L'Association est signataire d'un contrat d'engagement républicain qui précise nos engagements, à savoir :

- Respect des lois de la République
- Liberté de conscience
- Liberté des membres de l'Association
- Égalité et non-discrimination
- Fraternité et prévention de la violence
- Respect de la dignité de la personne humaine
- Respect des symboles de la République





### **Missions de l'Association :**

- Promouvoir nos valeurs auprès du public et des institutions publiques et politiques
- Renforcer la place de notre association sur le territoire médico-social
- Développer notre politique de gestion et de valorisation du patrimoine associatif
- Gérer un établissement médico-social
- Mener des actions expérimentales et innovantes pour répondre aux besoins des usagers et de leurs familles.
- Défendre le droit des personnes en situation de handicap

## Les valeurs associatives :

L'Association prône le respect des singularités et de la dignité de tous : les usagers, leurs familles et les professionnels qui les accompagnent au quotidien.





## RESPECT

L'Association prône le respect des singularités et la dignité de tous : les usagers, les familles et les professionnels.

Elle considère la personne comme elle est, et adapte son accompagnement.

## OUVERTURE D'ESPRIT

L'Association souhaite développer une interaction qualitative avec la personne accompagnée. Pour cela, elle s'attache à favoriser la créativité, l'innovation et l'acceptation de la différence autour de l'écoute.

## ENGAGEMENT

L'Association s'oblige à appliquer les valeurs fondamentales et fondatrices de son action auprès des personnes accompagnées, des familles, des salariés et des partenaires.

Elle tend à offrir une réponse adaptée aux problématiques des personnes accueillies. Elle engage les professionnels à faire évoluer leurs pratiques grâce à la formation continue et ainsi améliorer la qualité des prestations rendues aux usagers.

## SOLIDARITÉ

L'Association s'engage à faire partager, dans un lien de réciprocité et de collaboration avec l'ensemble des intervenants, les objectifs suivants :

- Solidarité entre les personnes accompagnées,
- Solidarité entre les établissements et service pour favoriser le lien social, l'ouverture aux autres et la recherche de solutions harmonieuses,
- Entraide entre les salariés pour accomplir leur mission d'accompagnement
- Solidarité entre les adhérents de l'Association

# 3.

## Etablissement et service : Dispositif Intégré Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique (D.I.T.E.P.)

Le Dispositif Intégré Thérapeutique, Éducatif et Pédagogique (D.I.T.E.P.) Les Events est un établissement médico-social, financé par les Caisses Primaires d'Assurance Maladie (C.P.A.M.).

Le D.I.T.E.P. regroupe un établissement ITEP et un service SESSAD (Service d'Éducation Spéciale et de Soins À Domicile).

L'Agence Régionale de Santé (A.R.S.), notre organisme de tutelle, autorise, par agrément, à accueillir/accompagner les enfants, adolescents et jeunes majeurs.

Le D.I.T.E.P, géré par l'Association Les Événements, propose, sur les territoires du Béarn des Gaves, du Haut Béarn et du Pays Basque intérieur, deux sites d'accueil et d'intervention agréés pour accompagner 95 jeunes, garçons et filles de 3 à 20 ans sur les communes de Rivehaute et d'Oloron-Sainte-Marie.

Les ITEP accueillent : « ...des enfants et adolescents qui présentent des difficultés psychologiques dont l'expression, notamment l'intensité des troubles du comportement, perturbe gravement la socialisation et l'accès aux apprentissages. Ces enfants et adolescents se trouvent, malgré des potentialités cognitives préservées, engagés dans un processus handicapant qui nécessite le recours à des actions conjuguées et à un accompagnement personnalisé... ». (Art1 - Décret du 6 janvier 2005 relatif à l'organisation des ITEP).





A la demande des familles, et après notification de la M.D.P.H (**M**aison **D**épartementale des **P**ersonnes **H**andicapées), l'accueil de l'enfant, de l'adolescent et du jeune majeur, dans notre établissement peut être mis en œuvre selon différentes modalités :

- Hébergement (1 à 2 nuitées / semaine)
- Accueil de jour (1 à 5 jours /semaine ou quelques heures / jour)
- Ambulatoire (Quelques heures / semaine : Accompagnement sur son territoire de vie)

Les trois dimensions thérapeutiques, éducatives et pédagogiques constituent les principes de base de l'intervention du DITEP, en découlent les objectifs suivants :

- Thérapeutique : Assurer la prise en charge de la personne dans un parcours de soins thérapeutiques, rééducatifs et psychothérapeutique.
- Educatif : Accompagner vers l'autonomie, l'insertion sociale et vers les apprentissages des compétences sociales.
- Pédagogique : Soutenir l'inclusion scolaire et le projet professionnel.

Les particularités de notre établissement sont de proposer :

- 2 Unités d'Enseignement intégrées au DITEP, niveau primaire et niveau collège,
- 1 Unité d'Enseignement Externalisée au sein du collège Les Remparts à Navarrenx,
- Un dispositif particulier pour accompagner les situations complexes : **Accompagnement Individuel Renforcé (A.I.R.)**

Pour chaque enfant, adolescent ou jeune majeur, un **Projet Personnalisé d'Accompagnement (P.P.A.)** revu tous les ans, est coconstruit avec lui, sa famille, les professionnels du DITEP et les partenaires. Il évalue les besoins du jeune, propose des actions à mener et les moyens à mettre en œuvre.

## Les orientations pour 2022 – 2026

### Objectif stratégique 1

#### OFFRE DE SERVICE

Adapter nos offres de service aux besoins des usagers et assurer une qualité de parcours sans rupture, en lien avec les politiques publiques.

*Les différentes offres de services se basent sur les politiques sociales et médico-sociales*

#### Action 1 (Mai 2022)

Renforcer l'offre de service du D.I.T.E.P. pour favoriser l'inclusion sociale :

C'est mener une réflexion sur les modalités d'organisation du DITEP pour répondre aux besoins, au parcours et à la sortie des usagers en développant l'accès aux soins, l'inclusion sociale, scolaire et professionnelle dans l'environnement de vie de la personne accompagnée.

#### Action 2 (Janvier 2022)

Accroître la réponse aux besoins du dispositif « Accompagnement Individuel Renforcé (A.I.R. – Situation complexe) :

Depuis 2019, afin de répondre aux besoins spécifiques des jeunes en rupture sociale, déscolarisés et ne s'inscrivant pas dans un accompagnement collectif médico-social, un dispositif expérimental d'Accompagnement Individuel Renforcé (A.I.R.) a été créé.

Aujourd'hui, au vu des résultats de ce dispositif, l'Association souhaite que cette modalité d'accompagnement soit reconnue par les pouvoirs publics et les partenaires et inscrite dans le projet de notre D.I.T.E.P.

#### Action 3 (Décembre 2022)

Proposer des dispositifs différents pour répondre aux besoins des usagers n'ayant pas accès à la formation professionnelle :

Depuis 2016, l'Association accompagne, en outre, des jeunes de 16 à 20 ans dont certains n'ont pas la capacité de rentrer dans un système ordinaire de formation professionnelle. A ce titre, l'Association souhaite développer ou s'associer à de nouveaux dispositifs pour permettre l'accès à une activité professionnelle adaptée ou non. (Reconnaissance des Acquis de l'Expérience (R.A.E.), lien avec les entreprises locales...).

#### Action 4 (Septembre 2022)

Développer une équipe mobile prévention (Troubles du comportement) précoce 3-6 ans sur le territoire Pays des Gaves, Pays Haut-Béarn et Pays Basque intérieur :

Depuis 2016, l'Association détient l'agrément permettant un accompagnement précoce des enfants de 3 à 6 ans qui présentent des difficultés de lien social et dans les premiers apprentissages.

L'Association se propose de faire un diagnostic des besoins sur le territoire afin de développer une équipe mobile de prévention adaptée.



## Objectif stratégique 2

### INNOVATION & EXPÉRIMENTATION

Poursuivre le développement d'actions expérimentales et innovantes pour répondre aux besoins des usagers et assurer une qualité de parcours sans rupture, en lien avec les politiques publiques pour des personnes présentant des troubles psychiques

#### Action 1 (Janvier 2024)

Créer un **Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adultes Handicapés (SAMSAH)** :

Notre territoire d'intervention ne dispose pas de service adapté pour limiter le risque de rupture de parcours pour les personnes présentant des troubles psychiques. Cela nous amène à envisager la création d'un SAMSAH.

A la croisée des interventions sanitaires, sociales et médico-sociales, le SAMSAH favorise la réalisation du parcours de vie définie avec la personne, en lui permettant d'accéder à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

#### Action 2 (Janvier 2025)

Créer des appartements d'apprentissage à l'autonomie pour les 18-25 ans :

L'Association souhaite proposer une première expérience d'autonomie, au sein d'un appartement afin de mettre en œuvre le savoir habiter, les gestes du quotidien et la gestion budgétaire tout en s'appuyant sur les structures de droits communs (CPAM, CAF, MDPH, Services Sociaux...).





## Objectif stratégique 3

### RESSOURCES HUMAINES

Renforcer une gouvernance de proximité et maintenir une cohésion sociale au sein de l'institution

#### Action 1 (Janvier 2022 – Décembre 2026)

Organiser une journée de l'Association des Événements annuellement

Dans un contexte convivial, une journée de cohésion autour de temps d'information, d'étude et de réflexion est organisée entre l'ensemble des acteurs de l'Association des Événements (Salariés et Conseil d'Administration).

#### Action 2 (Janvier 2022 – Décembre 2026)

Mettre en œuvre la **Qualité de Vie et Conditions au Travail (Q.V.C.T.)**

Formation des animateurs **Q.V.C.T.** et mise en œuvre d'axes d'amélioration sur la base d'un rétroplanning.

#### Action 3 (Janvier 2022 – Décembre 2026)

Mettre en œuvre un plan de formation adapté associant tous les corps de métier

A partir des souhaits des salariés et des besoins des usagers, s'adapter à l'évolution de l'offre médico-sociale et faire monter en compétence les professionnels.

#### Action 4 (Janvier 2022 – Décembre 2026)

Renforcer la **Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels (G.E.P.P.)** pour répondre aux transformations de l'offre.

Adapter les compétences et métiers des salariés aux besoins de la structure et répondre aux transformations de l'offre médico-sociale tout en garantissant le maintien des emplois.

#### Action 5 (Janvier 2022 – Décembre 2026)

Améliorer l'information et la formation des administrateurs à la gouvernance associative

Faire évoluer la gouvernance associative grâce à une proposition de formation, pour les administrateurs, sur différentes thématiques en lien avec la gestion associative.

## Objectif stratégique 4

### RESSOURCES FINANCIERES

Poursuivre le développement de l'Association (nouveaux adhérents, et financement) et réaliser ses projets

*A travers ces différentes actions, l'Association souhaite s'enrichir par la venue de nouveaux membres pour contribuer à l'évolution de l'Association et continuer à innover.*

#### Action 1 (Janvier 2022 – Décembre 2026)

Communiquer sur les missions de l'Association pour recruter des adhérents.

#### Action 2 (Janvier 2022 – Décembre 2026)

Susciter le mécénat et les donations.

#### Action 3 (Juin 2023)

Rechercher des fonds pour la rénovation énergétique et l'adaptation des locaux associatifs.

#### Action 4 (Janvier 2022 – Décembre 2026)

Répondre à des appels à projet liés à notre corps de métier.

#### Action 5 (Janvier 2022 – Décembre 2026)

Rechercher des subventions pour financer les projets expérimentaux.





## Objectif stratégique 5

### COMMUNICATION

Promouvoir l'Association Les Événements sur le territoire médico-social, grâce à une communication dynamique

*L'Association, dans un souci d'ouverture, souhaite informer le public, les partenaires et faire connaître ses actions au quotidien à travers différents modes de communication.*

#### Action 1 (Décembre 2022)

Créer un site internet.

#### Action 2 (Février 2023)

Mettre en place une « Newsletter » et une communication sur les réseaux sociaux pour relayer notre expertise.

#### Action 3 (Janvier 2024)

Créer un journal associatif.

#### Action 4 (Janvier 2024)

Organiser régulièrement des événements, sensibilisations, formations, portes ouvertes avec l'ensemble de nos partenaires.

# ANNEXES

## Organigramme du bureau en Septembre 2021



**Président**  
Mr BARRY Jean-Éric



**Vice-Présidente**  
Mme BARTHE Nadine



**Secrétaire**  
Mr DARRIEUX JUSON  
Jean-François



**Secrétaire-Adjoint**  
Mr LASSALLE Marc



**Trésorier**  
Mr MATHELIÉ Jean-Claude



**Trésorière-Adjointe**  
Mme HOURCADE Martine

## Organigramme du bureau depuis Octobre 2023



**Président**  
Mr BARRY Jean-Éric



**Vice-Présidente**  
Mme BARTHE Nadine



**Secrétaire**  
Mr MÉNARD Thierry



**Secrétaire-Adjoint**  
Mr ETCHEGARAY Michel



**Trésorier**  
Mr MATHELIÉ Jean-Claude



**Trésorière-Adjointe**  
Mme HOURCADE Martine

## Organigramme du bureau depuis Octobre 2024



**Présidente**  
Mme BARTHE Nadine



**Vice-Président**  
Mr BARRY Jean-Éric



**Secrétaire**  
Mr MÉNARD  
Thierry



**Secrétaire-Adjoint**  
Mr ETCHEGARAY  
Michel



**Trésorier**  
Mr MATHELIÉ  
Jean-Claude



**Trésorière-Adjointe**  
Mme MOUSTROU  
Marie-Hélène



# Contrat d'Engagement Républicain

## **CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN DES ASSOCIATIONS ET FONDATIONS BÉNÉFICIAIRE DE SUBVENTIONS PUBLIQUES OU D'UN AGREMENT DE L'ÉTAT**

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain.

A cette fin la [loi n° 2021-1109 du 24 août 2021](#) confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain.

Conformément aux dispositions des articles [10-1](#) et [25-1](#) de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation « *s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...)* », « *à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République* » et « *à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public* ».

Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

### **ENGAGEMENT N° 1 : RESPECT DES LOIS DE LA RÉPUBLIQUE**

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public.

L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

### **ENGAGEMENT N° 2 : LIBERTÉ DE CONSCIENCE**

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression.

Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que les associations ou fondations dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

### **ENGAGEMENT N° 3 : LIBERTÉ DES MEMBRES DE L'ASSOCIATION**

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

## **ENGAGEMENT N° 4 : ÉGALITÉ ET NON-DISCRIMINATION**

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi.

Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations.

Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

## **ENGAGEMENT N° 5 : FRATERNITÉ ET PREVENTION DE LA VIOLENCE**

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme.

Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

## **ENGAGEMENT N° 6 : RESPECT DE LA DIGNITÉ DE LA PERSONNE HUMAINE**

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine.

Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence.

Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement.

Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

## **ENGAGEMENT N° 7 : RESPECT DES SYMBOLES DE LA RÉPUBLIQUE**

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

# Plaquette Associative

**En 2023, l'Association Les Events, c'est**

- 2 Sites pour trois handicapés
- 78 Professionnels engagés
  - Une unité d'enseignement niveau primaire
  - Une unité d'enseignement niveau secondaire
  - Une unité d'enseignement externalisée (Collège Les Remparts à Navarrenx)
- 100 à 120 Enfants et familles accompagnés par an
- 4400 km<sup>2</sup> Notre Territoire d'intervention en zone de ruralité (date de classement : 2003/07)

Notre organisme de tutelle : **ARS**

**2023-2027, un projet associatif ambitieux**

- \* Poursuivre le développement d'actions expérimentales et innovantes pour répondre aux besoins des usagers (situations complexes, dispositif logement, dispositif prévention petite enfance).
- \* Assoir la place de l'Association les Events sur le territoire médico-social (communication, recherche subventions pour actions expérimentales, veille sur les appels à projets).
- \* Développer notre politique de gestion et de valorisation du patrimoine Associatif

**Association « Les Events »**  
Siège Social – 4 rue du Saison – 64190 RIVEHAUTE

Tél. 05 59 38 87 17  
Mail. [association@lesevents.fr](mailto:association@lesevents.fr)  
Site internet : [associationlesevents.fr](http://associationlesevents.fr)



**ASSOCIATION LES EVENTS**

**Devenez adhérent à L'ASSOCIATION « LES EVENTS »**



GRÂCE À VOUS,  
Poursuivons notre mission :  
« Le futur d'un jeune n'est jamais déterminé... Construisons-le ensemble. »

**L'Association les Events, qui sommes-nous ?**

Le Domaine des Events, situé sur la commune de Rivehaute, a vu le jour en 1958. En 1982, une Association loi 1901, à but non lucratif reconnue d'intérêt général, dénommée « Les Events », dont le siège est situé à 4 rue du Saison à Rivehaute, a été créée.

Depuis sa création, l'Association « Les Events » a su évoluer pour répondre aux besoins du territoire et aux politiques médico-sociales. En 2017, un nouveau site voit le jour sur la commune d'Oloron Sainte Marie. Aujourd'hui, elle a signé la convention du Dispositif Intégré Thérapeutique Educatif et Pédagogique (D.I.T.E.P.).

Elle accueille des enfants en situation de handicap (troubles psychologiques, troubles du comportement et troubles des apprentissages).

Animée d'un esprit novateur, elle continuera son évolution pour répondre au mieux à l'accompagnement des enfants.

**Le mot du Président**

« Vous êtes un particulier, un professionnel de la santé et de l'éducation, un élu local ou représentant institutionnel et associatif ?  
Vous vous sentez concernés par les enfants et attendez aux réponses à apporter à ceux qui sont en difficultés ?  
Nous vous accueillerons avec plaisir en tant qu'adhérents, pour vous informer régulièrement des actualités et des innovations des « Events », pour échanger avec vous, partager nos expériences et vous inviter à notre Assemblée Générale annuelle. Donnez-nous un peu de votre temps et nous nous apporterons beaucoup.  
A bientôt. »

**Jean-Eric BARRY**



**L'Association « Les Events », c'est :**

- ♦ Une équipe d'Administrateurs et d'adhérents réunis pour :
  - ✓ Représenter et promouvoir les valeurs de l'Association auprès du public et des institutions publiques et politiques.
  - ✓ Défendre le droit des usagers en situation de handicap psychique.
  - ✓ Partager des idées innovantes aux services des populations, être acteur des projets, choix et orientations pris par l'Association, selon les directives de notre autorité de tutelle (ARS : Agence Régionale de Santé)
- ♦ Une association qui gère un établissement et un service, avec une équipe de professionnels au service des enfants et de leurs familles pour :
  - ✓ Prendre en charge des enfants en situation de handicap
  - ✓ Sensibiliser tous les acteurs du milieu ordinaire au handicap psychique.
  - ✓ Informer les familles sur leurs droits.
  - ✓ Favoriser pour tous l'accès au milieu ordinaire (école, travail, loisir, soin)
  - ✓ Promouvoir la participation des usagers à une vie sociale et citoyenne

**Bulletin d'adhésion**

Année \_\_\_\_\_

Je souhaite devenir membre de l'Association « Les Events » et régler par chèque la cotisation annuelle de 3 €

(Le versement est validé par un 2<sup>e</sup> exemplaire déposé. En cas d'impayable sur un chèque, le montant devra passer à un autre adhérent.)

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénoms : \_\_\_\_\_  
Date de Naissance : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone : \_\_\_\_\_  
Mail : \_\_\_\_\_  
Profession : \_\_\_\_\_  
Numéro adhérent (si vous en possédez déjà un) : \_\_\_\_\_  
Mandat fiscal / associatif \_\_\_\_\_

Je souhaite recevoir par mail les actualités et informations de l'Association

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (dite loi « Informatique et Libertés »), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression et de portabilité de vos données.

**Association « Les Events »**  
Siège Social – 4 rue du Saison – 64190 RIVEHAUTE  
Tél : 05 59 38 87 17 – Mail : [association@lesevents.fr](mailto:association@lesevents.fr)  
Site internet : [associationlesevents.fr](http://associationlesevents.fr)

**Don ponctuel**

Je soutiens l'Association Les Events, dans ses différents projets (innovation, accompagnement spécifique, rénovation...)

**JE FAIS UN DON DE :**

10 €     25 €     50 €     100 €

Montant libre : \_\_\_\_\_ €

\*Cet événement de votre don et sur devisable, nous vous adresserons un reçu fiscal pour bénéficier d'une réduction d'impôt de 66%

Exemple : un don de 100 € se voit octroyer 66 € de réduction fiscale

Nom : \_\_\_\_\_  
Prénoms : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_  
Téléphone (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Mail (facultatif) : \_\_\_\_\_  
Numéro adhérent (facultatif) : \_\_\_\_\_

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 (dite loi « Informatique et Libertés »), vous disposez d'un droit d'accès, de modification, de suppression et de portabilité de vos données.

**Association « Les Events »**  
Siège Social – 4 rue du Saison – 64190 RIVEHAUTE  
Tél : 05 59 38 87 17 – Mail : [association@lesevents.fr](mailto:association@lesevents.fr)  
Site internet : [associationlesevents.fr](http://associationlesevents.fr)

